



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
11 avril 2022
Français
Original : anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 15-17 juin 2022

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Application des résolutions pertinentes
de la Conférence : autres recommandations**

État de l'application des résolutions 9/3 et 9/6 de la Conférence relatives à la prévention de la corruption

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

1. À sa neuvième session, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 13 au 17 décembre 2021, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté la résolution 9/3, intitulée « Suite donnée à la Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption, et utilisation accrue des technologies de l'information et des communications ». Elle y a prié le secrétariat de présenter un rapport sur l'application de la résolution aux organes subsidiaires compétents qu'elle avait créés. Dans sa résolution 9/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », elle a prié le secrétariat de faire rapport sur l'application de la résolution au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption à ses treizième et quatorzième réunions.

2. Le présent document contient les informations demandées sur l'application des résolutions 9/3 et 9/6 et servira de point de départ aux débats du Groupe de travail, à qui il doit permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Il renseigne sur toutes les initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national par les États parties, avec l'appui du secrétariat, en vue de l'application de ces résolutions durant la période considérée (d'octobre 2021 à février 2022). Les informations sur les activités menées avant octobre 2021 sont disponibles dans le document [CAC/COSP/2021/12](#), qui a été soumis à la Conférence à sa neuvième session.

* [CAC/COSP/WG.4/2022/1](#).



II. État de l'application des résolutions 9/3 et 9/6

A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

1. Rapport sur l'application des résolutions 9/3 et 9/6 par les États parties

3. Dans sa résolution 9/6, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées dans le chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Dans sa résolution 9/3, elle les a invités à continuer de mettre en commun leurs données d'expérience relatives à la bonne gestion des finances publiques et des biens publics, et à échanger des informations sur le rôle de leurs institutions supérieures de contrôle des finances publiques à cet égard, en mettant également à profit les réunions du Groupe de travail. Les États parties sont donc invités à mettre en commun, à la réunion du Groupe de travail, des informations sur les efforts qu'ils font pour appliquer ces résolutions.

2. Rapport sur l'application du chapitre II de la Convention

4. Dans sa résolution 9/6, la Conférence s'est félicitée des efforts que déployait le Groupe de travail pour faciliter, entre les États parties, l'échange d'informations sur les initiatives et les bonnes pratiques qu'ils avaient adoptées, et a reconnu qu'il fallait que le Groupe de travail continue de la conseiller et de l'aider dans l'exécution de son mandat de prévention de la corruption. Elle s'est félicitée de l'engagement qu'avaient pris les États parties de communiquer des informations sur les bonnes pratiques de prévention de la corruption et des efforts qu'ils consentaient dans ce sens pour que le secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international. Elle a prié les États parties de continuer à faire part de telles informations et le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire international et notamment d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail en y ajoutant toute information pertinente.

5. En conséquence, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de rassembler et de publier sur le site Web thématique du Groupe de travail toutes les informations fournies par les États parties avant chaque réunion du Groupe de travail¹. Ces informations comprenaient les présentations faites lors des réunions, les rapports pertinents et des liens vers des ressources supplémentaires.

B. Promotion de l'adhésion universelle à la Convention des Nations Unies contre la corruption

6. L'ONUDC a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention. Au cours de la période considérée, le Suriname y a adhéré, portant le nombre d'États parties à 189.

7. Dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention, l'ONUDC a aidé les points de contact et les experts gouvernementaux du Belize, du Gabon, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Guyana, du Nicaragua, de Sainte-Lucie et du Tchad à préparer les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation.

¹ Disponible à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

C. Aide fournie aux cadres juridiques et directeurs des États en matière de lutte contre la corruption

1. Aide fournie aux États pour la rédaction de lois comportant des dispositions relatives à la prévention de la corruption

8. Au cours de la période considérée, l'ONUSDC a continué à soutenir la formulation et la révision de la législation anticorruption. Au Viet Nam, il a contribué, en octobre 2021, à un atelier de rédaction de textes législatifs consacré à la révision de la loi sur l'inspection (n° 56/2010/QH12) et, en novembre et décembre 2021, à deux sessions d'une conférence de haut niveau sur l'introduction d'une loi sur le lobbying.

9. Par le biais de l'Association des jeunes parlementaires du Kenya, il a apporté une aide technique à l'élaboration du projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte au Kenya. Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de loi était en deuxième lecture au Parlement.

2. Aide fournie aux États pour l'élaboration de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

10. L'ONUSDC a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption des États fédérés de Micronésie, que le Président micronésien a signée en décembre 2021. En février 2022, il a organisé les étapes préliminaires pour mettre au point l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption dans les Îles Cook et, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption au Mali.

11. En décembre 2021, Vanuatu a doté le Bureau du Procureur et le Bureau du Médiateur de compétences supplémentaires dans la lutte contre la corruption. Cette décision était fondée sur les résultats d'une étude que l'ONUSDC avait menée plus tôt dans l'année.

3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans l'administration publique

a) Prévention des conflits d'intérêts et systèmes de déclaration d'avoirs

12. Dans le cadre de ses efforts pour soutenir la réforme du système national de déclaration d'avoirs au Sénégal, l'ONUSDC a soumis ses observations sur un projet de loi et le décret d'application correspondant lors d'un atelier organisé en octobre 2021 par l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption.

13. En février 2022, le Bureau du Contrôleur général de l'Équateur a achevé la transformation numérique d'un simulateur de conflits d'intérêts créé avec l'assistance de l'ONUSDC, qui sera utilisé par des agents publics nationaux.

14. Ce même mois, l'ONUSDC a organisé deux sessions de formation sur l'analyse des déclarations d'avoirs fondée sur le risque pour les déontologues des neuf provinces d'Afrique du Sud, dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR).

b) Signalement de faits de corruption et protection des lanceurs d'alerte

15. L'ONUSDC a organisé des ateliers nationaux sur les bonnes pratiques en matière de protection des personnes qui communiquent des informations en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Paraguay en octobre 2021, et au Botswana et en Éthiopie en novembre 2021. Lors de ces ateliers, les cadres existants de la protection des lanceurs d'alerte ont été analysés et des mesures pour les renforcer ont été définies. À la fin de l'année 2021, l'ONUSDC a fourni une assistance au Conseil des professions de santé d'Afrique du Sud, en vue d'établir une voie de signalement des faits de corruption plus sûre et ouverte à tous.

16. L'ONUSDC a fourni des conseils et une aide à la rédaction de textes législatifs aux fins de l'élaboration de cadres législatifs et politiques sur la protection des personnes qui communiquent des informations au Ghana, en coopération avec la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, et en Éthiopie, en coopération avec le Ministère de la justice.

17. En octobre 2021, il a appuyé la tenue d'un atelier pour la Commission justice du Parlement kényan, la Commission des affaires juridiques et l'Association des jeunes parlementaires du Kenya. L'atelier avait pour but de mettre en commun les meilleures pratiques internationales concernant les mécanismes de communication de l'information.

18. En janvier 2022, l'ONUSDC a organisé un atelier sur la protection des lanceurs d'alerte au Soudan du Sud, à l'appui de la révision de la politique de signalement des faits de corruption de la Commission de lutte contre la corruption et de l'élaboration d'une politique en la matière pour l'Autorité des recettes nationales.

c) Passation des marchés publics et finances publiques

19. Aux Philippines, l'ONUSDC a continué d'appuyer les efforts visant à renforcer le cadre de la passation des marchés publics. En novembre 2021, l'ONUSDC et l'organisation à but non lucratif Open Contracting Partnership ont organisé un atelier sur l'utilisation des données ouvertes dans les marchés publics. En février 2022, l'ONUSDC et le Bureau d'appui technique de l'Autorité des marchés publics ont signé une lettre d'accord pour marquer le lancement d'un projet destiné à automatiser la soumission et la publication de rapports sur les marchés publics au moyen d'une application Web.

20. Entre août 2021 et février 2022, l'ONUSDC a mené une étude sur l'analyse des mégadonnées aux fins de la détection de la fraude et de la corruption dans les marchés publics, en coopération avec la Commission indonésienne d'éradication de la corruption. Les recommandations de l'étude seront prises en compte pour développer un logiciel qui permettra à la Commission d'analyser les données de la passation numérique des marchés publics aux niveaux national et local.

21. En octobre et novembre 2021, l'ONUSDC a organisé une consultation multipartite avec des représentants de 10 institutions et ONG du Timor-Leste pour cartographier les risques de corruption, en particulier lors de la passation des marchés publics dans le secteur de la santé.

22. En décembre 2021, il a rencontré le Trésor public d'Afrique du Sud aux fins de la révision et du renforcement des règles imposant aux soumissionnaires de soumettre leurs déclarations d'intérêts obligatoires au moyen d'un formulaire standard. Ce formulaire fait partie d'un dossier d'appel d'offres standard en cours de numérisation.

23. Au niveau régional, en novembre 2021, l'ONUSDC a organisé un atelier sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des données et de détection des signaux d'alerte et risques de corruption lors de la passation de marchés de biens et de services nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19, à l'intention des représentants des Gouvernements du Chili, de la Colombie et du Paraguay. Il a également organisé une consultation virtuelle avec les autorités de ces pays afin de se faire une meilleure idée de la manière de renforcer l'inclusion et les approches tenant compte des questions de genre dans la passation des marchés publics, y compris en temps de crise. Une enquête à ce sujet a été menée auprès des autorités compétentes du Chili, de la Colombie et du Paraguay en décembre 2021. Les résultats de l'enquête orienteront l'assistance technique fournie par l'ONUSDC.

24. L'ONUSDC a continué de mettre en œuvre la résolution 8/13, intitulée « Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption », et la résolution 9/3. En octobre 2021, il a accueilli une réunion d'experts en vue de l'élaboration d'un guide pratique sur le renforcement de la collaboration entre les

institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les services de lutte contre la corruption. Les experts ont continué à contribuer de manière décisive à l'élaboration du guide.

25. En novembre 2021, l'ONUSDC a organisé une réunion d'experts consacrée à l'élaboration d'un guide d'action rapide sur les processus d'achat accéléré, le but étant de recueillir des données d'expérience et les enseignements tirés de la pandémie.

D. Moyens déployés pour faire en sorte que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires

1. Désignation des autorités compétentes

26. En juin 2021, le Secrétaire général avait reçu des notifications de 120 États parties, qui y désignaient 190 autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme le prévoit le paragraphe 6 de l'article 3 de la Convention. Une liste actualisée est mise à la disposition des autorités compétentes et des administrations publiques dans le répertoire en ligne des autorités nationales compétentes (www.unodc.org/comppauth_uncac/en/index.html).

2. Soutien aux organes de lutte contre la corruption

27. En octobre 2021, l'ONUSDC a dispensé un cours de formation sur la gestion des risques de corruption à la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana.

28. En novembre 2021, en coopération avec le Ministère des communications et des technologies de l'information et la Commission de la fonction publique du Samoa, l'ONUSDC a organisé une réunion sur le droit à l'information. L'Unité du droit à l'information de Vanuatu, le Bureau du Médiateur de Nouvelle-Zélande et le Bureau du Commissariat australien à l'information y ont également participé.

29. Le même mois, une délégation composée de professionnels de la lutte contre la corruption et de responsables gouvernementaux de Bosnie-Herzégovine a participé à une visite d'étude au siège de l'ONUSDC. Par la suite, quatre outils de lutte contre la corruption élaborés par l'ONUSDC ont été traduits et distribués à toutes les autorités concernées par l'Organe de prévention de la corruption et de coordination de la lutte contre ce phénomène de Bosnie-Herzégovine.

30. En décembre 2021, l'ONUSDC a fourni un appui à la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption du Kenya, dans le cadre de plusieurs activités organisées pour marquer la Journée internationale de la lutte contre la corruption. Ces activités comprenaient des tables rondes et des forums pour sensibiliser le public et promouvoir l'engagement des médias. Un forum sur les rôles et responsabilités que doivent assumer les responsables gouvernementaux dans la prévention et la lutte contre la corruption a rassemblé un large éventail d'acteurs nationaux de la lutte contre la corruption.

31. En janvier 2022, en collaboration avec le PNUD, l'ONUSDC a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption en Équateur. Le programme a été suivi par le Président, plusieurs ministres et 570 responsables gouvernementaux.

3. Amélioration de la coordination des initiatives mondiales, régionales et nationales de lutte contre la corruption

32. L'ONUSDC a continué de promouvoir la coordination des initiatives de lutte contre la corruption aux niveaux mondial, régional et national. Au niveau régional, il a continué à soutenir les États parties dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer l'application de la Convention. La Conférence des États parties a reconnu le succès de cette approche à sa neuvième session. Dans sa résolution 9/4, intitulée

« Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption au niveau régional », la Conférence a reconnu la contribution importante qu'apporte l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en élaborant des programmes d'assistance technique, et s'est félicitée de son initiative visant à adopter une approche régionale concernant ses prestations d'assistance technique en matière de lutte contre la corruption, notamment par la mise en place de plateformes régionales partout dans le monde pour accélérer la mise en œuvre de la Convention. Dans la même résolution, elle a prié l'ONUSUD de continuer à fournir une assistance technique aux États parties, notamment dans le cadre des plateformes régionales.

33. En octobre 2021, l'ONUSUD a organisé au Zimbabwe un atelier sur la coordination interinstitutions pour soutenir le projet du Gouvernement d'établir une commission nationale chargée de coordonner la lutte contre la corruption. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud, les autorités kényanes compétentes ont été invitées à faire part de leurs expériences en matière de promotion de la coordination interinstitutions. Des ateliers sur le même sujet ont été organisés en Namibie et en Zambie en février 2022, dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Afrique australe, en vue d'accélérer l'application effective de la Convention.

34. En février 2022, dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Afrique australe, l'ONUSUD a organisé un atelier régional sur le thème « Transforming societies through anti-corruption innovation in public procurement and whistle-blower protection » (Transformer les sociétés par l'innovation anticorruption dans les marchés publics et la protection des personnes qui dénoncent des pratiques irrégulières). L'atelier s'est tenu en Afrique du Sud et a réuni des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe. Les pays participants ont établi une liste commune de mesures à prendre pour renforcer la protection des lanceurs d'alerte et la transparence des marchés publics dans la région.

35. En décembre 2021, l'ONUSUD a lancé un réseau de professionnels de la lutte contre la corruption dans les États participant à l'initiative de la Ceinture économique de la Route de la soie, à savoir l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, la Géorgie, la Grèce, l'Iran (République islamique d'), le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la Serbie, le Tadjikistan et la Turquie. Le réseau permettra de renforcer la capacité des pays participants à prévenir la corruption dans les grands projets d'investissement internationaux et à promouvoir la coopération internationale. Ses objectifs seront atteints par l'apprentissage par les pairs, la formation, le développement de supports de connaissances et leur diffusion.

36. En coordination avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'ONUSUD a continué à fournir un appui technique à l'application du guide régional de la lutte contre la corruption, appelé « Vision Teieniwa ». Ce guide prévoit également une plateforme de coordination régionale pour la région du Pacifique afin de donner suite aux recommandations émanant du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention de manière collective et coordonnée.

E. Promotion de l'intégrité et de la responsabilité du système de justice pénale

1. Intégrité de la justice

37. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, qui est soutenu par l'ONUSUD, a continué d'offrir aux juges et aux autorités judiciaires du monde entier des possibilités d'échange d'expériences ou de soutien par les pairs, et de diffuser des informations sur ses activités auprès de nombreuses instances. En février 2022, son module de formation sur la déontologie judiciaire avait été utilisé dans plus de 70 pays du monde entier. Le Réseau a également continué de sensibiliser à d'autres questions et à promouvoir le partage de données d'expérience dans d'autres domaines

thématiques, notamment l'utilisation des médias sociaux par les juges, les questions d'intégrité judiciaire liées au genre, le renforcement de la confiance du public dans le système judiciaire et l'exploration des liens entre le bien-être physique et mental des juges et l'intégrité de la justice. Le site Web du Réseau (www.unodc.org/ji) a continué d'être enrichi de nouvelles ressources, notamment d'articles d'opinion, de webinaires et d'outils de formation.

38. En octobre 2021, l'ONU DC a organisé un atelier sur l'intégrité de la justice et l'application de l'article 11 de la Convention en République centrafricaine. L'atelier, qui a été organisé dans le cadre d'un projet conjoint avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), a été consacré essentiellement aux Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire et aux orientations sur les questions d'intégrité judiciaire liées au genre et sur l'utilisation des médias sociaux par les juges fournies par le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Les premiers résultats d'une évaluation de l'application de l'article 11 soutenue par l'ONU DC ont été présentés et examinés.

39. En décembre 2021, l'ONU DC, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission saoudienne des droits de l'homme ont coorganisé une formation virtuelle sur la bonne gouvernance et l'état de droit pour protéger les droits de l'homme et promouvoir un système judiciaire indépendant et équitable en Arabie saoudite.

40. Le même mois, l'ONU DC s'est exprimé à l'occasion d'un événement intitulé « Le rôle de la déontologie judiciaire dans un monde interconnecté », qui était organisé par la Commission espagnole de déontologie judiciaire et portait sur l'utilisation éthique des médias sociaux par les juges.

41. En janvier 2022, le pouvoir judiciaire de l'État plurinational de Bolivie a réalisé une évaluation des risques de corruption avec l'assistance de l'ONU DC.

2. Intégrité des services de poursuites

42. En février 2022, le Procureur général de l'État plurinational de Bolivie a commencé à mettre à jour le code de déontologie avec l'assistance de l'ONU DC.

3. Intégrité dans les prisons

43. En octobre 2021, dans le cadre d'un projet conjoint avec la MINUSCA, l'ONU DC a contribué à une évaluation des risques de corruption dans le système pénitentiaire de la République centrafricaine. L'atelier a permis d'établir une liste de mesures visant à atténuer ces risques dans des domaines prioritaires ainsi qu'un plan pour les mettre en œuvre.

F. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé

Promouvoir l'élaboration de normes et procédures de préservation de l'intégrité du secteur privé donnant effet à l'article 12 de la Convention

44. Sous la présidence italienne (en 2021) et indonésienne (en 2022) du G20, l'ONU DC a continué de contribuer aux travaux de l'Équipe spéciale sur l'intégrité et la conformité du B20, et a fourni des conseils spécialisés et des ressources pour faciliter l'élaboration d'un document d'orientation sur l'intégrité et la conformité.

45. L'ONU DC a continué à coopérer avec le Pacte mondial des Nations Unies. Il a dispensé un cours de formation sur les normes et bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption lors d'un événement organisé en octobre 2021 par le réseau local du Pacte mondial dans l'État plurinational de Bolivie. Il a également participé à plusieurs réunions et ateliers organisés par le Pacte mondial, visant à actualiser la « Communication sur le progrès », le mécanisme de rapport des

entreprises sur les efforts qu'elles déploient pour appliquer les 10 principes du Pacte mondial.

46. En novembre 2021, il a participé à la réunion communautaire annuelle de l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, tenue sous forme virtuelle. La réunion a permis de rassembler des membres de la communauté, d'organisations internationales, de la société civile et de gouvernements pour discuter de l'intégrité des entreprises. En novembre 2021, l'ONUSUDC a participé à la onzième réunion du Comité directeur de l'Alliance for Integrity.

47. En octobre 2021, il a contribué au lancement du projet Blue Company, une initiative d'entités privées en Afrique de l'Est pour promouvoir l'engagement des milieux d'affaires dans la prévention de la corruption et la promotion d'un environnement commercial propre. Cette initiative regroupe actuellement plus de 500 entreprises établies dans la région de l'Afrique de l'Est.

48. Le même mois, il a organisé des réunions avec des parties intéressées des secteurs public et privé en Argentine, au Chili et au Pérou afin de recenser les mesures propres à accroître la transparence de la propriété effective.

49. Le même mois également, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie samoane, l'ONUSUDC a organisé deux ateliers hybrides au Samoa, qui avaient pour thème « L'intégrité en affaires des jeunes entrepreneurs » et visaient à promouvoir l'intégrité et des pratiques commerciales exemptes de corruption auprès des jeunes entrepreneurs.

50. En novembre 2021, en coopération avec l'Agence de lutte contre la corruption, la Chambre de commerce et d'industrie et le Commissaire à la protection des droits et des intérêts légitimes des entrepreneurs de l'Ouzbékistan, l'ONUSUDC a organisé un forum commercial intitulé « L'intégrité dans le monde des affaires ouzbek ».

51. Le même mois, il a participé à une réunion avec la Securities and Exchange Commission des Philippines sur les moyens de renforcer la transparence de la propriété effective et de soutenir les efforts de la Commission pour mieux collecter et mettre en commun les informations sur la propriété effective.

52. Le 9 décembre 2021, Journée internationale de lutte contre la corruption, il a aidé l'Association for Corporate Investigators, une association à but non lucratif, à organiser un webinaire sur le rôle des enquêteurs internes dans la prévention de la corruption dans les entreprises.

53. En février 2022, l'ONUSUDC a organisé des réunions avec des parties intéressées des secteurs public et privé en Colombie et au Mexique, pour faire le point sur les progrès accomplis dans l'application de la réglementation en matière de transparence de la propriété effective.

54. Le même mois, il a mis en ligne une bibliothèque virtuelle des systèmes nationaux visant à réglementer la responsabilité des personnes morales et la conformité des entreprises en Amérique du Sud et au Mexique. La bibliothèque a été constituée avec le soutien de 10 États parties, qui l'ont validée.

55. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a poursuivi ses activités visant à renforcer l'intégrité des entreprises au Myanmar, en élaborant un modèle de code de conduite pour les entreprises et un jeu sérieux en ligne baptisé « Serious game », afin de sensibiliser aux risques de corruption dans le secteur privé.

G. Promotion de l'éducation à la prévention de la corruption et connaissances en la matière

56. En décembre 2021, l'ONUSUDC a donné le coup d'envoi de l'initiative GRACE (Global Resource for Anti-Corruption Education and Youth Empowerment), qui vise à promouvoir le rôle de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption, conformément à la déclaration politique

adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire contre la corruption, tenue en juin 2021 (résolution [S-32/1](#), annexe).

1. Milieux universitaires

57. En décembre 2021, dans le cadre de l'initiative GRACE, l'ONUSDC a organisé un symposium universitaire international en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, qui a permis aux membres de son réseau universitaire et à d'autres universitaires et experts de mettre en commun leurs connaissances et bonnes pratiques en matière d'éducation à la lutte contre la corruption et à la recherche en la matière. Le symposium s'est conclu par l'adoption d'un document final contenant des recommandations sur la manière dont l'ONUSDC pourrait soutenir l'enseignement et la recherche universitaires dans le domaine de la lutte contre la corruption.

58. En octobre 2021, 7 650 étudiants d'universités du Kenya, du Mexique et du Pakistan avaient suivi les modules sur l'intégrité universitaire de l'ONUSDC et 15 praticiens des affaires étaient intervenus dans ces pays pour présenter des études de cas réels et axer davantage l'enseignement sur la pratique. Au cours de la période considérée, des modules universitaires contextualisés sur l'éthique, l'intégrité et la lutte contre la corruption ont continué à être enseignés à des étudiants kenyans, mexicains et pakistanais.

59. En décembre 2021, l'ONUSDC a organisé un atelier sur la lutte contre la corruption pour des professeurs d'université venus du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde, afin de renforcer leur capacité à élaborer des programmes d'études sur la lutte contre la corruption et à utiliser le matériel et les outils pédagogiques produits par l'ONUSDC.

60. En octobre 2021, en collaboration avec le Programme Médias et journalisme de l'Université nationale du Samoa et le Réseau des journalistes anticorruption du Pacifique, il a organisé un cours pour les étudiants en journalisme sur la liberté de rechercher, de recevoir, de publier et de diffuser des informations relatives à la corruption et sur les mécanismes de protection des personnes qui communiquent des informations.

2. Autres activités à l'intention de la jeunesse

61. En décembre 2021, dans le cadre de l'initiative GRACE, l'ONUSDC, a lancé un appel à candidatures en vue de pourvoir la fonction de membre du conseil consultatif sur l'intégrité des jeunes YouthLED. Le conseil, composé d'un maximum de 25 personnes âgées de 18 à 30 ans et représentant toutes les régions, conseillera l'ONUSDC sur les stratégies visant à faire participer les jeunes à des mesures efficaces de lutte contre la corruption.

62. En octobre 2021, il a organisé un hackathon anticorruption, tenu sous forme virtuelle, pour de jeunes développeurs de logiciels en Afrique du Sud, en Égypte, au Kenya, au Nigéria et au Sénégal. L'objectif de ce hackathon était de promouvoir l'utilisation des TIC pour prévenir et combattre la corruption en Afrique en tirant parti de l'innovation et en mobilisant les jeunes. Au Sénégal, l'ONUSDC a organisé une cérémonie de clôture pour l'équipe sénégalaise du hackathon, en partenariat avec l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption.

63. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, en décembre 2021, l'ONUSDC a aidé le Réseau Ivoirien des Jeunes Leaders pour l'Intégrité à organiser une semaine d'action citoyenne en Côte d'Ivoire. Il a facilité une discussion entre des jeunes représentant différents secteurs de la société et le Ministre de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption sur les contributions des jeunes à la lutte contre la corruption. Un court métrage sur la fraude dans le système éducatif a été projeté dans une école d'Adzopé et suivi d'un débat.

64. En décembre 2021, en coopération avec le Service de la jeunesse du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de Tuvalu, l'ONUSDC a organisé un webinaire pour promouvoir l'intégrité des jeunes par le sport.

65. Dans le cadre de l'initiative GRACE, il a organisé un atelier pour les jeunes, en collaboration avec Save the Children Égypte, en marge de la quatrième édition du Forum mondial de la jeunesse, qui s'est tenu en Égypte en janvier 2022. L'atelier a réuni une soixantaine de jeunes venus du monde entier, dans le but de leur apprendre à détecter la corruption et de leur donner les moyens d'agir en tant qu'agents d'un changement positif dans leurs communautés.

3. Publications et outils en ligne

66. L'ONUSDC a continué d'élaborer de nouveaux produits d'information et de proposer différentes versions linguistiques des produits existants. Ces outils techniques et ces publications peuvent être consultés sur le site Web de l'ONUSDC² et sont également regroupés par thème sur la page Web du Groupe de travail³.

67. Le document d'orientation destiné à l'ensemble du système des Nations Unies et intitulé « Corruption and COVID-19: challenges in crisis response and recovery » a été élaboré par le Groupe de travail mondial sur la corruption, coprésidé par l'ONUSDC, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD, et lancé en octobre 2021.

68. En novembre 2021, l'ONUSDC a publié un document, intitulé « Corruption risks in public procurement in the context of COVID-19 in Pacific island countries », dans lequel il décrit la manière dont les régimes qui s'appliquent aux systèmes de passation des marchés dans les pays insulaires du Pacifique ont changé du fait de la COVID-19 et se penche sur les enjeux et le risque accru de corruption associés à la pandémie.

69. *The COVID-19 Pandemic: Exacerbating the Threat of Corruption to Human Rights and Sustainable Development in Pacific Island Countries* a été publié en novembre 2021. Cette publication illustre comment la pandémie de COVID-19 a exacerbé la menace que représente la corruption pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit dans la région du Pacifique.

70. En novembre également, l'ONUSDC et le Comité international olympique (CIO) ont publié un guide de ressources, intitulé *Legal Approaches to Tackling the Manipulation of Sports Competitions: Resource Guide*. Une étude, intitulée *Tackling Bribery in Sport: An Overview of Relevant Laws and Standards*, a été lancée par l'Équipe spéciale 4 du Partenariat international contre la corruption dans le sport, coprésidée par l'ONUSDC et le CIO. Le tout premier rapport mondial de l'ONUSDC sur la corruption dans le sport, intitulé *Global Report on Corruption in Sport*, qui montre que ce type de corruption est un phénomène mondial, a été publié à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

71. En décembre 2021, l'ONUSDC a publié un rapport intitulé *Preventing and Combating Corruption as it Relates to Crimes that Have an Impact on the Environment: An Overview*. Ce rapport analyse la relation entre la corruption et les crimes qui affectent l'environnement, et décrit les efforts déployés pour prévenir et contrer la corruption liée à ces crimes. Le même mois, un rapport intitulé « Wildlife crime: key actors, organizational structures and business models » a été publié.

72. En décembre également, l'ONUSDC a publié un document intitulé « Crises and corruption: emergency responses during COVID-19: experiences and responses learned », qui repose sur des enquêtes régionales menées au début de la pandémie. Ces enquêtes visaient à recueillir des informations sur les premières mesures prises par les autorités face à la crise, notamment le type de dispositifs de secours adoptés, les risques associés à une utilisation abusive de ces dispositifs et à la fraude, ainsi que

² Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/index.html.

³ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

l'implication des organes de lutte contre la corruption et de contrôle dans leur mise en œuvre et suivi.

73. Au cours de la période considérée, la publication intitulée *The Time is Now: Addressing the Gender Dimensions of Corruption* a été traduite en arabe, en espagnol, en français et en braille anglais.

74. Les publications de l'ONUSDC ont été largement diffusées lors de manifestations pertinentes, comme des conférences, des ateliers et des formations, ainsi qu'à l'occasion de visites de pays. Elles sont aussi accessibles sur le site Web de l'ONUSDC⁴.

H. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

1. Parlements

75. En marge de la neuvième session de la Conférence, l'ONUSDC a organisé une manifestation de haut niveau intitulée « Le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption ». La manifestation a souligné le rôle vital que jouent les parlements et autres organes législatifs nationaux pour prévenir et combattre la corruption, et s'est penchée sur les défis rencontrés et les progrès réalisés dans l'application de la résolution 8/14 de la Conférence, intitulée « Promouvoir de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption sous toutes ses formes ». L'événement a été l'occasion de présenter les mesures et activités entreprises par les parlementaires de divers pays pour élaborer des procédures internes visant à renforcer l'intégrité et la responsabilité dans les travaux des organes législatifs et promouvoir des initiatives en faveur d'un parlement ouvert.

76. Toujours en marge de la Conférence, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, en partenariat avec l'ONUSDC, a organisé le neuvième Forum des parlementaires sur le thème « Mettre en œuvre l'intégrité ».

2. Environnement

77. L'ONUSDC a continué d'appliquer la résolution 8/12, intitulée « Prévenir et combattre la corruption liée aux crimes qui portent atteinte à l'environnement », et a contribué à l'évaluation et à la gestion des risques de corruption dans les secteurs de la vie sauvage, de la forêt et de la pêche.

78. En octobre 2021 et février 2022, conjointement avec la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana, l'ONUSDC a animé deux ateliers en vue de finaliser un plan d'atténuation des risques de corruption pour le Ministère ghanéen de la pêche et de l'aquaculture. Ce plan porte sur les risques de corruption qui avaient été définis et classés par ordre de priorité en amont.

79. En février 2022, conjointement avec African Parks, l'ONUSDC a aidé le Parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, à élaborer un plan détaillé pour atténuer les risques de corruption qui avaient été définis et classés par ordre de priorité en amont. Il a poursuivi son partenariat avec la Fondation Virunga pour gérer les risques de corruption dans le parc national des Virunga. Des experts-conseils ont été affectés dans le parc pour aider la direction du parc et renforcer ses capacités dans les domaines prioritaires.

80. L'ONUSDC a continué à appuyer la gestion des risques de corruption au Kenya en aidant le Kenya Wildlife Service (service kényan chargé de la protection de la nature) à développer un système interne de gestion des lanceurs d'alerte et des plaintes. En octobre 2021, il a participé à une réunion régionale des gardiens pour discuter des problèmes de sécurité. Il a continué à soutenir la gestion des risques de

⁴ Voir <https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/publications.html>.

corruption au sein du Service des forêts du Kenya : a) en élaborant le code de conduite, la politique sur les dénonciations et la politique de prévention de la corruption de l'institution, qui ont été lancés en décembre 2021 ; b) en réalisant une analyse régionale des moyens de subsistance possibles pour les associations communautaires des forêts, début 2022 ; c) en fournissant des conseils sur le moyen de renforcer la politique de communication de l'institution ; et d) en soutenant l'intégration de 254 nouvelles recrues en novembre 2021.

81. L'ONUSDC a continué d'aider les États parties à déterminer les affaires dans lesquelles des enquêtes financières devraient être entreprises et a fourni un encadrement aux enquêteurs afin de renforcer l'utilisation des techniques d'enquête financière. Pendant la période considérée, un appui a été apporté à l'Ouganda.

82. L'ONUSDC a coorganisé les événements sur la corruption liée aux crimes portant atteinte à l'environnement ci-après, ou y a participé en tant qu'orateur : un événement organisé par la Wildlife Justice Commission, la Belgique, la France et l'ONUSDC en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, intitulé « Combattre la corruption liée aux crimes portant atteinte à l'environnement » ; des discussions d'experts sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (février 2022) ; et une réunion de l'équipe spéciale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres couvertes par la Convention (février 2022).

3. Protection du sport contre la corruption

83. L'ONUSDC a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des principes de haut niveau sur la lutte contre la corruption dans le sport du G20, adoptés en octobre 2021, sous la présidence italienne du Groupe.

84. En novembre 2021, il a signé un mémorandum d'accord avec le CIO et participé à la quatrième édition du Forum international pour l'intégrité du sport.

85. L'ONUSDC a organisé plusieurs ateliers conjointement avec le CIO et la Fédération internationale de football association (FIFA), notamment un atelier régional de sensibilisation destiné aux représentants des gouvernements et des organisations sportives en Afrique, tenu sous forme virtuelle en octobre 2021, et un atelier national en Macédoine du Nord, en janvier 2022. En décembre 2021, en marge de la neuvième session de la Conférence, l'ONUSDC, le CIO et la FIFA ont organisé une manifestation parallèle sur la lutte contre la corruption dans le sport.

86. En octobre et novembre 2021, l'ONUSDC a collaboré avec la FIFA pour mettre en œuvre le programme mondial d'intégrité de la FIFA, en organisant 10 ateliers, tenus sous forme virtuelle, de renforcement des capacités sur la lutte contre la manipulation des compétitions, qui s'adressaient aux agents chargés des questions d'intégrité de la Confédération africaine de football, de la Confédération de football association d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes ainsi qu'à des représentants de gouvernements.

87. En outre, l'ONUSDC a rendu compte à l'Agence internationale pour l'intégrité du tennis en octobre 2021 ; a fait une présentation lors d'un atelier de la Fédération de football de l'Asie du Sud et d'un séminaire de l'Executive Master in Global Sport Governance en novembre 2021 ; et a contribué à une initiative relative à l'intégrité de l'International Testing Agency (ITA) en prévision des Jeux olympiques d'hiver de Pékin 2022, en janvier 2021.

4. Journalistes

88. En octobre 2021, en collaboration avec la Media Association of Tonga, l'ONUSDC a appuyé un webinaire sur l'information du public. Un journaliste chevronné et propriétaire d'un média a fait part de son expérience de la transparence de l'information du public et du rôle des médias dans la dénonciation de la corruption.

89. En octobre également, conjointement avec la Fijian Media Association, l'ONUSUDC a organisé un webinaire sur le blanchiment et les mesures prises aux Fidji et dans d'autres pays du Pacifique pour le combattre. Le directeur du Service fidjien de renseignement financier (Fiji Financial Intelligence Unit) a pris la parole à cette occasion.

90. En novembre 2021, dans le cadre du Festival international pour la liberté d'expression au Burkina Faso, l'ONUSUDC a apporté son appui à une réunion de l'assemblée générale de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest et à une session de formation régionale pour ses membres. Il a continué d'aider la Cellule à établir une base de données complète des registres des entreprises. La base de données fournira des informations complètes sur les entreprises qui ont obtenu des contrats publics en Afrique de l'Ouest.

5. Société civile

91. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'ONUSUDC a appuyé trois événements de sensibilisation organisés par des organisations de la société civile au Mali, au Niger et au Tchad. Ces événements ont porté sur la promotion de l'intégrité et de la confiance publique dans les forces de sécurité.

6. Questions de genre

92. Depuis le milieu de l'année 2021, l'ONUSUDC coopère avec la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana et le Service statistique du Ghana dans le cadre d'une enquête sur les différentes répercussions que la corruption a sur les femmes et sur les hommes. Cette approche s'appuie sur les enseignements tirés de l'analyse de la dimension de genre de la corruption au Nigéria, contenue dans la publication de l'ONUSUDC intitulée *Gender and Corruption in Nigeria*, et sur la publication phare de l'ONUSUDC intitulée *The Time is Now: Addressing the Gender Dimensions of Corruption*. Le Nigéria a fait part de son intention de réaliser une autre enquête sur la corruption entre 2022 et 2023. La dimension de genre de la corruption continuera d'être analysée, en s'appuyant notamment sur la méthodologie utilisée au Ghana. D'autres États parties ont dit à l'ONUSUDC être intéressés par des enquêtes sur la corruption qui prennent en compte la problématique femmes-hommes.

93. En octobre 2021, l'ONUSUDC a organisé une table ronde sur les dimensions de genre propres à la corruption en Côte d'Ivoire, qui a abouti à un ensemble de recommandations sur la manière d'avancer sur ce point au niveau national.

94. Une table ronde et un débat d'experts sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques en matière de drogues, de criminalité et de corruption, à laquelle ont participé une trentaine de dirigeantes, ont été organisés en novembre 2021, lors de la visite de la Directrice exécutive de l'ONUSUDC en Ouzbékistan.

95. Une coopération avec la Women Development Organization, une institution spécialisée de l'Organisation de la coopération islamique, a été établie en 2021. L'ONUSUDC a soutenu l'élaboration d'un document d'orientation intitulé « Women as agents for change in the fight against corruption », qui présente le programme de travail et les objectifs de l'Organisation. En novembre 2021, il a participé au lancement de l'instrument de financement de la Women Development Organization – un fonds d'affectation spéciale multipartenaires – et a soutenu la participation de l'Organisation à une manifestation parallèle intitulée « Shaping the future: anchoring gender in our anti-corruption efforts » lors de la neuvième session de la Conférence des États parties.

7. Santé

96. L'ONUSUDC a continué d'aider les organismes de santé publique à évaluer et à gérer les risques de corruption. En octobre 2021 et en février 2022, conjointement avec la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana,

il a animé deux ateliers visant à finaliser un plan d'atténuation des risques de corruption pour le Service de la santé du Ghana (Ghana Health Service). Ce plan porte sur des risques qui avaient été déterminés et classés par ordre de priorité en amont.

97. En Afrique du Sud, il a entrepris une évaluation des risques de corruption au Ministère de la santé. Au Timor-Leste, l'ONUSDC et la Commission contre la corruption ont procédé à une première évaluation des risques de corruption dans le secteur des soins de santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en décembre 2021. L'évaluation contient des recommandations sur les moyens de remédier aux lacunes dans les cadres réglementaires et institutionnels. L'ONUSDC soutient l'application de ces recommandations.

98. Le Ghana a organisé une activité parallèle intitulée « Stop the virus, stop corruption, speak up! », en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, avec le soutien de l'ONUSDC. L'événement a montré comment la pandémie de COVID-19 a exacerbé les risques de corruption dans les systèmes de santé du monde entier et souligné la nécessité de renforcer la transparence et l'intégrité des organismes de santé publique afin de riposter plus efficacement et plus rapidement aux crises sanitaires.

99. En 2021, l'ONUSDC et la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption du Kenya ont entrepris une étude conjointe sur la corruption dans le secteur de la santé kényan, en particulier sur les pratiques de passation des marchés et de gestion financière dans 24 comtés. L'étude devrait être publiée en avril 2022.

8. Intégration de mesures anticorruption dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix

100. L'ONUSDC a affecté un conseiller en matière de lutte contre la corruption au bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie, favorisant ainsi l'intégration des mesures anticorruption dans les efforts des Nations Unies pour consolider la paix en Somalie.

101. Conjointement avec le Département des opérations de paix, il a fait une présentation sur la manière d'intégrer les mesures anticorruption dans les opérations de paix et les contextes postconflit lors d'une conférence virtuelle organisée en octobre 2021 par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dans le cadre de son cours annuel « Defence Leadership in Building Integrity ». Ce cours, qui s'adresse aux cadres et dirigeants des secteurs de la défense et de la sécurité, est axé sur le rôle de ceux-ci dans la promotion, la direction et la mise en œuvre de réformes durables et de la bonne gouvernance. Ont participé à cet événement des personnes venues de Géorgie, d'Iraq, d'Irlande, du Maroc, de Mongolie, de Norvège, du Pakistan, de la République de Moldova, de Serbie, de Tunisie, d'Ukraine et de l'Union africaine.

102. L'ONUSDC a également continué à mettre en œuvre des projets de lutte contre la corruption en partenariat avec la MINUSCA en République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

103. Le présent rapport se concentre sur les initiatives et activités visant l'application des résolutions pertinentes adoptées par la Conférence à sa neuvième session, mais il est important de noter que pendant la période considérée, l'ONUSDC a aussi continué de fournir une assistance couvrant l'ensemble du chapitre II de la Convention.

104. Plusieurs programmes et projets mondiaux, régionaux et nationaux ont permis à l'ONUSDC de fournir des orientations, conseils et avis spécialisés aux États parties qui en faisaient la demande. Parmi les principaux programmes et projets mondiaux et régionaux figurent les suivants :

- a) Le programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16 ;
- b) Le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;
- c) Le programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST) ;
- d) Le projet de l'ONUDC pour le Pacifique.

105. Outre le personnel spécialisé employé au siège, les conseillers régionaux ou nationaux de l'ONUDC en matière de lutte contre la corruption ont été pour beaucoup dans la réussite des initiatives d'assistance technique. Le présent document rend compte de leur contribution à l'application des résolutions 9/3 et 9/6.

106. Au cours de la période considérée, un conseiller mondial était établi à Vienne, tandis que des experts et des conseillers assurant une couverture régionale étaient en poste en Afrique du Sud (pour l'Afrique australe), aux Fidji (pour le Pacifique), au Mexique (pour le Mexique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes), en Ouzbékistan (pour l'Asie centrale, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale) et en Thaïlande (pour l'Asie du Sud et du Sud-Est). En outre, des conseillers nationaux étaient présents en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo et en Somalie. Le processus de recrutement de conseillers régionaux qui seront affectés aux Émirats arabes unis (pour les pays du Conseil de coopération du Golfe) et en Serbie (pour l'Europe du Sud-Est) et d'un conseiller local (au niveau des comtés) pour le Mali a commencé.

107. L'ONUDC est en train d'établir des pôles interrégionaux anticorruption composés d'experts internationaux et nationaux afin de renforcer la présence de professionnels de la lutte contre la corruption sur le terrain, en appui des efforts qui sont actuellement déployés aux niveaux mondial, régional et national. Une capacité renforcée sur le terrain lui permettra de répondre plus rapidement aux demandes croissantes d'orientation, d'appui technique et de renforcement des capacités venant des États parties. En septembre 2021, l'ONUDC a lancé au Mexique son premier pôle anticorruption, lequel coordonnera l'assistance technique fournie aux États parties en Amérique centrale, en Amérique du Sud et aux Caraïbes et participera à sa fourniture. Le pôle s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Amérique du Sud et le Mexique mise en place pour accélérer l'application de la Convention, et il contribue à la mise en œuvre de la Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2025. L'ONUDC établit actuellement en Afrique du Sud un deuxième pôle anticorruption, pour l'Afrique, contribuant ainsi à la mise en œuvre de sa Vision stratégique pour l'Afrique pour 2030. Sous réserve que des ressources soient disponibles, un troisième pôle sera établi en Asie.

108. La demande d'expertise et d'assistance technique de l'ONUDC, notamment en matière de prévention de la corruption, n'a cessé de croître, pour partie en raison de l'importance accordée aux mesures préventives au cours du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application.

109. Dans ce contexte, un soutien renforcé à long terme de la part des donateurs et des partenaires de développement est essentiel à la poursuite des travaux des conseillers et du personnel employé au siège, qui apportent leurs connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la corruption.

IV. Conclusions et recommandations

110. Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'application des résolutions 9/3 et 9/6 qui sont recensés dans le présent document d'information, et à suggérer des moyens de renforcer et d'appuyer l'application de ces résolutions par les États parties. À cet égard, il voudra peut-être inviter les États parties à communiquer au secrétariat des informations supplémentaires sur les activités, initiatives et partenariats qu'ils mettent en œuvre à cet effet.

111. Le Groupe de travail souhaitera peut-être souligner que l'ONUSC a besoin d'un financement suffisant et prévisible pour continuer de fournir des services d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux mondial, interrégional, régional et national. Il voudra donc peut-être insister davantage sur le fait que les États parties et les donateurs doivent renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en versant à l'ONUSC des contributions extrabudgétaires pluriannuelles destinées à des fins génériques.
